Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 780

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand No 780 27 juin 1985

Rédactrice responsable: Francine Crettaz

Abonnement pour une année: 60 francs, jusqu'à fin 1985: 35 francs Vingt-deuxième année

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Laurent Bonnard Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley André Gavillet Jean-Pierre Ghelfi Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy Luc Thévenoz

Points de vue: Jeanlouis Cornuz Jean-Jacques Dreifuss Laurent Moutinot

780

Cantons guides

Minimiser sa consommation d'énergie, pour un individu comme pour une société, est une attitude qui se justifie d'un point de vue rationnel. Le premier y trouve un avantage économique évident: pour le même résultat — chauffage, eau chaude par exemple — il déboursera moins. Même avantage pour la seconde: dans la mesure où ses besoins énergétiques sont couverts en grande partie par des importations, elle améliore la balance de ses paiements.

Ce n'est pas tout. Une consommation optimale contribue à la protection de l'environnement et ménage des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables. Face au coût croissant et à la quantité limitée on peut raisonnablement penser que l'évolution actuelle se poursuivra: modes de production et machines de moins en moins friands en énergie. L'avenir appartient aux sociétés qui auront su réduire au maximum ce facteur de production.

Dans ces conditions, les mécanismes de l'économie de marché devraient suffire à l'adaptation des comportements. C'est bien ce qui se passe dans certains secteurs. En Suisse, l'industrie et le commerce sont sans conteste des pionniers dans l'amélioration du rendement énergétique. On connaît les résultats impressionnants de Migros et de Hewlet Packard; ce sont des exemples parmi d'autres. L'entreprise Geilinger, en lançant son produit HIT (voir annexe au verso) n'a fait que prendre en compte l'existence de ce marché, engendré par la concurrence et la nécessité d'abaisser les coûts de production.

Celui qui fait bâtir son propre logement veillera aussi à atteindre un optimum énergétique: il y va de son intérêt. Mais ces mécanismes régulateurs ne fonctionnent pas dans tous les cas. Ainsi du secteur locatif qui en Suisse abrite pourtant la grande majorité des habitants. Celui qui fait construire n'a pas un intérêt immédiat à réaliser la meilleure solution en terme énergétique; les coûts de fonctionnement seront supportés par les locataires. Dans ce secteur important quant à la consommation d'énergie l'usager n'a pas ou peu de maîtrise sur les facteurs qui déterminent sa consommation. Sa bonne volonté est de peu de poids si son logement est mal isolé, son installation de chauffage inadaptée, et si la facture qui lui est adressée représente la moyenne de consommation des colocataires.

D'où la nécessité, pour préserver l'intérêt individuel comme l'intérêt public, d'une intervention de la collectivité. Dans la plupart des cantons des mesures ont été prises dans ce sens, mais elles sont encore très insuffisantes. Ainsi seuls deux ou trois cantons exigent la pose d'appareils qui permettent le décompte individuel des frais de chauffage et il est encore rare que la législation impose un système optimal de chauffage.

De plus il ne suffit pas de multiplier les prescriptions destinées aux particuliers. Dans un domaine nouveau où la technique est en constante évolution, les collectivités publiques se doivent de montrer l'exemple. Dans leur parc immobilier comme dans leurs activités. Là aussi les cantons qui jouent un rôle moteur se comptent sur les doigts d'une main. Et pourtant l'importance des collectivités cantonales et communales dans le secteur de la construction est telle qu'une politique exemplaire, expérimentale, pourrait donner un coup de fouet au secteur privé. Ne serait-ce qu'en obligeant les ingénieurs et les architectes désireux de décrocher un mandat public à faire l'effort de recyclage nécessaire.

A la clé non seulement des économies d'énergie, mais aussi le développement de technologies nouvelles et la conquête de nouveaux marchés. Dans le contexte industriel helvétique d'aujourd'hui, un enjeu qui n'est pas négligeable.

J. D.